

augmentation de \$323 millions (29%) comparativement à 1974. Le montant net des primes réalisées en 1975 était de \$1,298 millions et celui des sinistres réalisés de \$1,014 millions, ce qui correspond à un coefficient de sinistre de 78%. Le coefficient pour 1974 était de 83%.

Les primes nettes d'assurance contre les accidents personnels et la maladie souscrites au Canada en 1975 s'élevaient à \$831 millions, soit une augmentation de \$132 millions (19%) par rapport à 1974. Le montant net des primes réalisées en 1975 était de \$805 millions et celui des sinistres réalisés de \$619 millions, ce qui représente un coefficient de sinistre de 77%. Le coefficient pour 1974 était de 77%. Les primes nettes d'assurance responsabilité souscrites au Canada en 1975 s'élevaient à \$175 millions, soit \$33 millions (24%) de plus qu'en 1974. Le montant net des primes réalisées en 1975 était de \$166 millions et celui des sinistres réalisés de \$104 millions, soit un coefficient de sinistre de 63%. Le coefficient pour 1974 était de 61%.

L'actif des compagnies canadiennes d'assurance biens et risques divers à l'échelle mondiale s'établissait à \$3,191 millions à la fin de 1975. L'actif des compagnies britanniques provenant de leurs opérations au Canada, en dépôt chez le Receveur général ou placé en fiducie, s'élevait à \$412 millions. Celui des compagnies étrangères s'établissait, d'après la même base, à \$1,562 millions. En outre, l'actif sous le contrôle de l'Agent en chef du Canada se chiffrait à \$100 millions pour les compagnies britanniques et à \$432 millions pour les compagnies étrangères. Les principales catégories d'actif et de passif pour 1974 et 1975 figurent au tableau 19.29.

La note d'assurance au Canada au cours des 10 dernières années s'est échelonnée entre une perte de \$54 millions en 1964 et un gain de \$51 millions en 1967. La perte en 1975 s'est chiffrée à près de \$160 millions (tableau 19.30).

Pertes causées par l'incendie

19.3.3

Les pertes causées par l'incendie au Canada en 1975 ont atteint \$463.8 millions, ce qui représente une augmentation de \$35.0 millions (8.2%) par rapport à 1974. Le nombre total d'incendies s'est établi à 69,881, soit une diminution de 3,883 (5.3%) sur 1974 (tableaux 19.31 et 19.32). Ce chiffre correspond à une perte quotidienne moyenne de \$1,270,691 imputable à 191 incendies. Les incendies ont causé la mort de 822 personnes en 1975, soit 98 (10.7%) de moins que l'année précédente. De ce total, 203 (24.7%) étaient des enfants.

Régimes d'assurances publiques

19.3.4

Assurances fédérales

19.3.4.1

Ces dernières années, divers régimes d'assurances ont été institués par le gouvernement fédéral, seul ou de concert avec les administrations provinciales. On trouvera des renseignements sur l'assurance-chômage, l'assurance-hospitalisation, l'assurance des anciens combattants et l'assurance crédit à l'exportation dans les chapitres consacrés au travail, à la santé, aux revenus et sécurité sociale, et au commerce.

Assurance-dépôts. La Société d'assurance-dépôts du Canada a été créée en 1967 afin de faire bénéficier les personnes qui ont un dépôt auprès de l'un des membres de la Société d'une assurance contre la perte de dépôts jusqu'à concurrence de \$20,000 par déposant. Les banques à charte, les banques d'épargne du Québec et les sociétés de prêts et de fiducie constituées au niveau fédéral et qui acceptent des dépôts du public sont tenues d'adhérer à la Société d'assurance-dépôts. Les sociétés de prêts et de fiducie constituées au niveau provincial et qui acceptent des dépôts du public sont également admissibles sous réserve de l'assentiment de la province où elles ont été constituées. Un dépôt, selon le règlement administratif de la Société, peut se définir comme un montant d'argent reçu par une institution membre et remboursable sur demande ou sur